



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 01/03/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Brigitte PIGEYRE à Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Norbert SANCHEZ CANO à Jean-Paul MOREL, Pascal GUEFFIER à Bernadette CACALY, David CICALA à Thierry VACHON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné(e).

DELIB 2016.03.07.4

OBJET : Vote du Budget Primitif 2016

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2 312-1, L 2 312-2, L 2 312-3 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13 ;

Le Conseil Municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 21 décembre 2015

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en recettes comme en dépenses, comme suit:

- Section de Fonctionnement : 12 008 428,00 Euros.
- Section d'investissement : 7 417 116,00 Euros.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	2 602 577,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 257 000,00
65	Autres charges de gestion courante	893 815,00
66	Charges financières	101 950,00
67	Charges exceptionnelles	67 000,00
68	Dotat° aux amortissements et provis°	21 486,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 500 000,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre section	534 600,00
-----	---	------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
013	Atténuation de charges	35 000,00
70	Produits sces du domaine/ventes diverses	475 343,00
73	Impôts et taxes	9 695 094,00
74	Dotations et participations	537 406,00
75	Autres produits de gestion courante	213 085,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 500,00
002	Solde d'exécution reporté	1 000 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	492 150,00
20	Immobilisations incorporelles	832 066,40
204	Subventions d'équipement versées	73 990,44
21	Immobilisations corporelles	3 366 738,75
23	Immobilisations en cours	2 599 670,41
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00
13	Subventions d'équipement reçues	45 113,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	534 600,00
001	Solde d'exécution reporté	3 990 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	847 403,00
021	Virement de la section de fonctionnement.	1 500 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte le Budget Primitif 2016**

Adoptée à la majorité

Par 24 voix contre 5 (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECOCHERE, M. VACHON, Mme SADIN, M. SAUMON).

St-Quentin-Fallavier, le 11/03/2016

Publication et transmission en sous préfecture le **11 MARS 2016**

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

